

## TABLEAU DES ÂGES 2017-2018

ÂGES	Pour la saison 2017-2018, est éligible à évoluer pour la division correspondant à son âge, tout joueur né entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année	DIVISIONS
21 ans et plus	1996 et moins	LOISIR ADULTE ET SENIOR
21 ans <sup>②</sup> 20 ans 19 ans 18 ans	1996 1997 1998 1999	JUNIOR <sup>②</sup>
17 ans 16 ans 15 ans <sup>③</sup>	2000 2001 2002	MIDGET INCLUANT MIDGET AAA MIDGET ESPOIR ( <b>2001 et 2002</b> ) <sup>③</sup>
14 ans 13 ans	2003 2004	BANTAM
12 ans 11 ans	2005 2006	PEE-WEE
10 ans 9 ans	2007 2008	ATOME
8 ans 7 ans	2009 2010	NOVICE
6 ans 5 ans	2011 2012	PRÉ-NOVICE
4 ans <sup>①</sup>	2013	INITIATION <sup>①</sup>

- ① Toute organisation pourra enregistrer des joueurs nés en 2013 dans la division Initiation.
- ② Nombre de joueurs de 21 ans permis au hockey Junior (régional) Voir article 5.7.3.
- ③ Le nombre de joueur de 16 ans (2001) est limité (réf. : Cahier de charge Midget Espoir).

TABLEAU DES ÂGES SCOLAIRES (RSEQ)		
Cadet D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> octobre <b>2002</b> et le 31 décembre <b>2004</b>	13-14 ans
Juvénile D1 <sup>⑤</sup>	Né entre le 1 <sup>er</sup> juillet <b>1999</b> et le <b>30 décembre 2002</b>	15-16-17 ans
Collégial D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier <b>1997</b> et le 31 décembre <b>2000</b>	17-18-19-20 ans
Collégial fém. <sup>④</sup>	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier <b>1995</b> et le 31 décembre <b>2000</b>	17-18-19-20-21-22 ans

- ④ Les joueuses collégiales sont admissibles maximum 4 ans.
- ⑤ Les étudiants-athlètes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2002 et le 31 décembre 2002 ont la possibilité d'évoluer soit en Cadet ou en Juvénile.